Zones R130 « JABRON – BUECH - DRÔME»
Manuel d'utilisation

Description :

Ces zones ont été créées dans le but de permettre aux planeurs d'évoluer dans le sud des Alpes avec suffisamment d'altitude en conditions d'onde. Le respect le plus strict des procédures suivantes est nécessaire.

Dans ces quatre zones situées en espace de classe D, qui sont activées le matin par téléphone par le CNVV ou l'AAVA(Vinon), nous sommes dispensés de contact radio avec le contrôle, de clairance et de transpondeur. L'accès est libre pourvu que l'on se conforme aux procédures décrites ci-dessous.

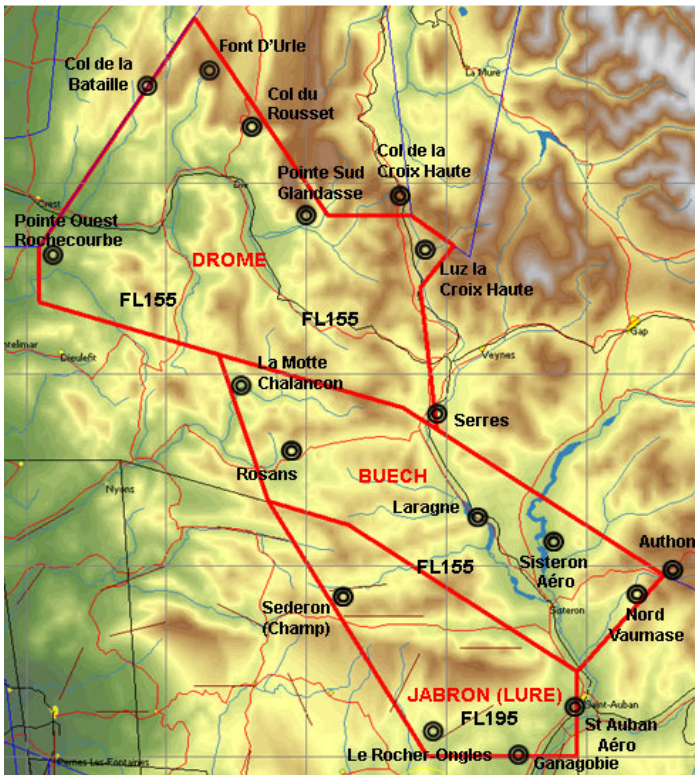

R130A JABRON FL125 / FL195
Cette zone, située sous la « Fenêtre de Lure », lorsque la R71 de Salon n'est pas active, sert à atteindre le FL195 pour prendre une réserve d'altitude avant la traversée.
Au cas où la R71 s'active, il faut immédiatement se conformer aux conditions d'accès de la zone militaire (contact radio sur 135.15 et clairance)

Les autres zones sont activables et utilisables indépendamment de la présence ou non de la R71.

R130B BUECH FL115 / FL155
Sert à traverser l'AWY A3 depuis la R71 ou «Jabron» vers la LTA déclassée, ou réciproquement.

R130C DROME FL125 / FL155
Zones d'évolutions situées sous les trajectoires d'arrivée à Lyon

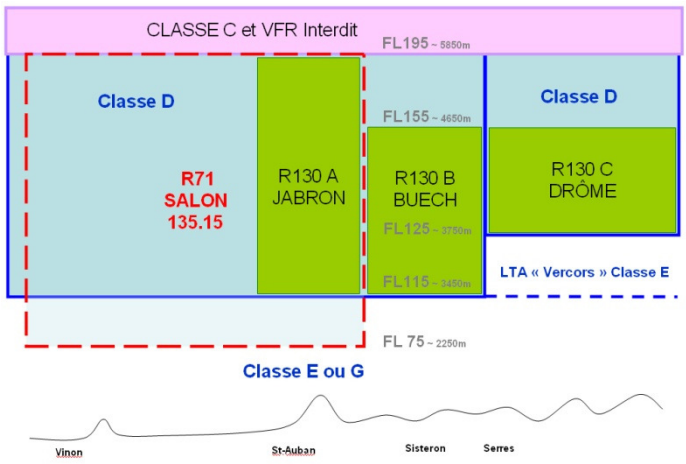

NB : pour passer de « JABRON» à « BUECH», il est indispensable d'anticiper son profil de vol pour absolument être en dessous du FL155 en passant les limites de la A3. Si nécessaire, **il faudra sortir les aérofreins**.

En raison de l'existence des zones de planeur, **le contrôle aérien fera passer des vols IFR au FL160**, donc le respect du plafond des zones est **IMPERATIF**.

Activation :

En semaine :
c'est le CNVV qui se charge d'activer les zones par téléphone auprès de Salon et du Contrôle Régional (CRNA Sud Est). On peut savoir si les zones sont actives en contactant le starter sur la fréquence de travail de Vinon 130.12 Mhz (ou « Marseille Info » sur 120.55, mais a utiliser avec réserve).

En Week-End :
C'est Vinon qui active et qui veille la fréquence 130.12 Mhz.
Les zones ne sont pas activables par quiconque autre que les starters de Vinon ou St Auban. Il est interdit de pénétrer dans ces volumes sans avoir eu la confirmation de leur activité par le starter ou Marseille Info.
Il est vivement déconseillé se baser sur une information qui serait donnée par un autre pilote en vol.

Utilisation des zones :

Il faut veiller la fréquence 130.12 Mhz pendant toute la durée d'utilisation des deux zones. En effet, le starter de Vinon ou de Saint Auban pourra demander aux pilotes l'évacuation des zones en cas d'urgence, ou demander de basculer sur la fréquence de Salon si la R71 s'active.

Si la R71 s'active (info donnée par le starter) alors que vous vous trouvez dans la zone « Jabron-Lure » :
Il faut immédiatement contacter Salon Approche sur la fréquence 130.12 Mhz pour demander une autorisation de poursuivre le vol en annonçant qu'on est sur l'axe « 8 » ou le secteur « Delta ». On se conforme alors aux règles d'utilisation habituelles de la R71.
Il est toujours possible de quitter la R71 pour entrer dans « BUECH», il faut alors informer Salon que l'on quitte la R71.

Panne radio : en cas de présence prolongée dans les zones, pensez à vérifier régulièrement que votre radio fonctionne toujours et que les zones sont toujours actives. Si vous avez un doute sur le fonctionnement de votre radio, quittez la zone IMPERATIVEMENT.

Fermeture de la zone :

Les zones seront désactivées par le starter si :

- le CRNA le demande en cas d'urgence. La zone BUECH, située dans l'Airway, est susceptible d'être libérée au profit du contrôle. Il faudra dans ce cas la quitter au plus vite pour rejoindre une autre zone.
- pour « JABRON » si la R71 s'active,
- si les conditions d'onde disparaissent,
- dans tous les cas, 30 minutes avant le coucher du soleil (CS-30).

Cette information sera transmise « en l'air » par le starter sur la fréquence 130.12. Il faudra dans ce cas quitter le plus rapidement la zone, bien évidemment sans compromettre la sécurité du vol ou risquer un atterrissage en campagne.

Débriefing et retour d'expérience :

Pour relater tout problème, dans le souci d'un fonctionnement efficace de ces zones, merci de contacter espace.aerien(at)ffvv.org.

Responsable CNVV : Roger Eyrier *Responsable AAVA : Antoine Serre*

Nous vous remercions de porter la plus grande attention à cette procédure et de veiller à la respecter scrupuleusement. Nous souhaitons que les R130 soient accessibles au plus grand nombre de pilotes, et seule une grande rigueur de la part des vélivoles saura préserver nos chances de vol d'onde dans cette région. Merci d'œuvrer dans l'intérêt de tous.
La Commission Espace Aérien FFVV